

# **COMMUNAUTE DE COMMUNES**

## DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG

## **DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 3 OCTOBRE 2024**

Nombre de membres du Conseil

Communautaire:

Nombre de membres

qui se trouvent

en fonction:

Nombre de délégués :

- présents :

32 13

- représentés :

TOTAL

45

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 3 octobre à 19 heures 00, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG, après convocation légale, s'est réuni en séance plénière au siège de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur Laurent FURST, Président.

48

#### Membres présents :

Pour la commune d'ALTORF :	Pour la commune d'ERGERSHEIM :	Pour la ville de <b>MUTZIG</b> :
M. Bruno EYDER, Maire	Mme Marianne WEHR, Maire	=
<u> </u>	M. Denis TOURNEMAINE , Adjoint	Mme Caroline PFISTER, Adjointe
Pour la commune d'AVOLSHEIM :	Pour la commune d'ERNOLSHEIM-B.:	M. Marc DECKERT, Adjoint
M. Pascal GEHIN, Maire	M. Eric FRANCHET, Maire	-
2	.9:	<u>i</u>
Pour la commune de DACHSTEIN :	Pour la commune de GRESSWILLER:	12
M. Laetitia MARTZ, Maire	M. Pierre THIELEN, Maire	
=	Mme Sandrine HIMBERT, Adjointe	
Pour la commune de DINSHEIM/BR. :	Pour la commune d'HEILIGENBERG:	Pour la commune de NIEDERHASLACH :
Mme Marie-Reine FISCHER, Maire	M. Guy ERNST, Maire	·
M. Laurent JUSZCZAK, Cons. Mun.	•	
Pour la commune de <b>DORLISHEIM</b> :	Pour la ville de MOLSHEIM :	Pour la commune d' <b>OBERHASLACH</b> :
M. Gilbert ROTH, Maire	M. Laurent FURST, Maire	M. Jean BIEHLER, Maire
Mme Marie-Mad. IANTZEN, Adjointe	[H]	Mme Mireille RODRIGUEZ, Adjointe
M. David PAULY, Cons. Mun.	iner:	
Pour la commune de <b>DUPPIGHEIM</b> :	<b>**</b>	Pour la commune de <b>SOULTZ-BAINS</b> :
M. Julien HAEGY, Maire	M. Gilbert STECK, Adjoint	M. Alain VON WIEDNER, Adjoint
Mme Véronique ELO, Adjointe	M. Martial HELLER, Adjoint	M. Nicolas WEBER, Adjoint
Pour la commune de <b>DUTTLENHEIM</b> :	Mme Christelle WAGNER-TONNER,	Pour la commune de <b>STILL</b> :
M. Alexandre DENISTY, Maire	Adjointe	: <b>-</b>
Mme Sylvia FENGER HOFFMANN,	Mme Catherine WOLFF, Cons. Mun.	Mme Chantal SITTLER, Adjointe
Adjointe	ite:	Pour la commune de <b>WOLXHEIM</b> :
M. Philippe BUCHMANN, Cons.	351	M. Adrien KIFFEL, Maire
Mun.		I IVI. AUTIETI KIFFLL, IVIAITE

### Membres représentés :

Mme	Laurence HOMMEL	ayant donné procuration à M. Bruno EYDER
M.	Fabien SCHMITT	ayant donné procuration à Mme Laetitia MARTZ
Mme	Solène HOEHN	ayant donné procuration à M. Eric FRANCHET
Mme	Chantal JEANPERT	ayant donné procuration à M. Martial HELLER
M.	Philippe HEITZ	ayant donné procuration à Mme Christelle WAGNER-TONNER
Mme	Sylvie TETERYCZ	ayant donné procuration à Mme Catherine WOLFF
M.	Jean-Luc SCHICKELE	ayant donné procuration à Mme Caroline PFISTER
Mme	Armelle MORGENTHALER	ayant donné procuration à M. Marc DECKERT
M.	Patrick SCHULTHEISS	ayant donné procuration à M. Laurent FURST
M.	Claudio FAZIO	ayant donné procuration à M. Alexandre DENISTY
Mme	Marielle HELLBOURG	ayant donné procuration à Mme Marianne WEHR
M.	Alexandre GONCALVES	ayant donné procuration à Mme Chantal SITTLER

ayant donné procuration à M. Adrien KIFFEL

## Membre excusé:

Mme Nathalie DISCHLER

Laurent FARON, Adjoint de NIEDERHASLACH

## Assistaient en outre (membre suppléant n'ayant pas voix délibérative) :

- Christian WAGNER, Adjoint d'AVOLSHEIM M.
- Jean-François SCHNEIDER, Adjoint d'HEILIGENBERG M.

OBJET : FINANCES ET BUDGET – ADMISSION EN NON-VALEURS DE CREANCES IRRECOUVRABLES ET ETEINTES

......

#### N° 24-65

## LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

- **VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1617-5 et L.2343-1 et R. 1617-24;
- **VU** le décret N° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- VU les instructions budgétaires et comptables M49 et M57, notamment la procédure relative aux créances irrécouvrables ;
- **VU** la demande de Monsieur le Comptable Public assignataire du Service de Gestion Comptable d'ERSTEIN, tendant à constater le caractère irrecouvrable des créances figurant sur :
  - les listes N° 5343640533, 7132382333, relatives au budget Principal,
  - la liste N° 6638480533, relative au budget annexe Assainissement,
  - les listes n° 6638480233, 7132941333, relatives au budget annexe Eau, et de prononcer leur admission en non-valeurs ;
- VU les états de créances irrécouvrables et éteintes présentés à ce titre et diffusés à l'ensemble des membres du Conseil Communautaire, lors de l'invitation à la séance ordinaire du 3 octobre 2024;

**ENTENDU** les explications complémentaires apportées par Madame Marie-Reine FISCHER, Vice-Présidente :

SUR LE RAPPORT de la Commission Réunie, en sa séance du 19 septembre 2024 ;

SUR PROPOSITION de Monsieur le Président ;

ET APRES en avoir délibéré;

# à l'unanimité constate

les pertes sur les créances irrécouvrables et éteintes présentées par Monsieur le Comptable public assignataire du Service de Gestion Comptable d'ERSTEIN, agent comptable de la Communauté de Communes, conformément aux états récapitulatifs suivants :

- Budget Principal: au titre de la taxe de séjour et autres recettes non encaissée :

Compte 6541 – Créances irrécouvrables

	Montant T.T.C
Poursuite sans effet	488,27 €
TOTAL	488,27 €

## Compte 6542 - Créances éteintes

	Montant T.T.C
Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ	1 091,85 €
TOTAL	1 091,85 €

- Budget Assainissement : au titre des redevance d'assainissement impayées :

Compte 6541 – Créances irrecouvrables

	Montant H.T.	T.V.A.	Montant T.T.C
Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ	548,62 €	54,86 €	603,48 €
Combinaison infructueuse d'actes	13 336,94 €	1 333,69 €	14 670,63 €
Décédé et demande renseignement négative	789,80€	78,98 €	868,78 €
PV carence	6 859,84 €	685,98€	7 545,82 €
RAR inférieur seuil poursuite	0,80€	0,08€	0,88€
TOTAL	21 535,99 €	2 153,60 €	23 689,59 €

Budget Eau: au titre des droits d'eau impayés :

Compte 6542 – Créances éteintes

	Montant H.T.	T.V.A.	Montant T.T.C
Clôture insuffisante actif sur RJ-LF	1 708,90 €	103,64 €	1 812,54 €
TOTAL	1 708,90 €	103,64 €	1 812,54 €

Compte 6541 - Créances irrécouvrables

	Montant H.T.	T.V.A.	Montant T.T.C
Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ	1 411,71 €	207,33€	1 619,04 €
Combinaison infructueuse d'actes	20 501,23 €	1 224,85 €	21 726,08 €
Décédé et demande renseignement négative	860,85 €	49,94 €	910,79€
Insuffisance actif	18,22 €	1,00€	19,22€
Poursuite sans effet	412,67 €	22,70€	435,37 €
PV carence	15 231,35 €	885,00€	16 116,35 €
PV perquisition et demande renseignement négative	4 006,36 €	801,27 €	4 807,63 €
RAR inférieur seuil poursuite	28,25€	1,74 €	29,99€
TOTAL	42 470,64 €	3 193,83 €	45 664,47 €

décide

de les admettre en non-valeurs,

et autorise

le Président à signer toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente décision, et notamment à la reprise des provisions constituées pour dépréciation des actifs circulants.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le secrétaire de séance,

Martial HELLER

Laurent FURST

Le Président,

Délibération rendue exécutoire après :

transmission au contrôle de légalité le : 4 octobre 2024
publication sur le site internet le : 4 octobre 2024

## Acte à classer

DE-24-65

1

3

4

En préparation

En attente retour Préfecture

> AR reçu <

Classé

Identifiant FAST :

ASCL 2 2024-10-04T09-47-18.00 (MI255963253)

Identifiant unique de l'acte :

067-246701064-20241003-DE-24-65-DE ( Voir l'accusé de réception associé )

Objet de l'acte :

FINANCES ET BUDGET - ADMISSION EN NON-VAL

IRRECOUVRABLES ET ETEINTES

Date de décision :

03/10/2024

CHEANCES

Nature de l'acte :

Délibération

Matière de l'acte

7. Finances locales

7.1. Decisions budgetaires

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte:

24-65 FB ADMISSION EN NON

VALEURS DE CREANCES

IRRECOUVRABLES ET

**ETEINTES.PDF** 

Classer

Annuler

Préparé

**Transmis** 

Accusé de réception

Date 04/10/24 à 09:47 Date 04/10/24 à 09:47

Date 04/10/24 à 09:53

Multicanal: Non

Par **SEGUIN Muriel** Par SEGUIN Muriel